



Camping résident de La Tène



Nouveautés 2011 au camping de La Tène concernant les caravanes et installations

Nouvelles installations		Entretien d'installations en place non-conformes aux nouvelles dispositions
conforme	non-conforme	
caravane de maximum 3m x 9m (aucun démontage des roues ou du timon)	<ul style="list-style-type: none">caravane sans roue ou timoncaravane artisanalenouveau mobilhome	refus du remplacement d'un ancien mobilhome par un nouveau, uniquement par une caravane
<ul style="list-style-type: none">auvent et/ou couvert de toit flexibles (p.ex. en plastique ; modèle Stoll souple admis)bordure de sous-caravane en plastique	<ul style="list-style-type: none">auvent et/ou couvert de toit (inclus toutes extensions diverses) rigide (bois, métal, aggloméré, etc.)bordure de sous-caravane ou de sous-mobilhome rigideaugmentation excessive par adjonctions d'éléments plastiques (maximum 100% de la surface de la caravane)	réparation mais pas réfection des éléments rigides ; à voir de cas en cas avec le chef de camp (question de mesure !)
aucun entrepôt de matériaux divers sous la caravane	entrepôts de divers matériaux sous la caravane ou le mobilhome	objectif d'évacuation
coffre en tôle ou en bois d'au maximum 3 m (lg). x 1 m (larg) x 1.20 m (haut), sur présentation préalable d'un plan	autres types d'aménagements, par exemple : <ul style="list-style-type: none">cabane de jardincouvert à vélospergolatonnelleetc.	réparation mais pas réfection des éléments rigides ; à voir de cas en cas avec le chef de camp (question de mesure !)
dalles de jardin non bétonnées	dalles de jardin bétonnées (p.ex. reposant sur une dalle ou une chape en béton)	réparation mais pas réfection des éléments rigides ; à voir de cas en cas avec le chef de camp (question de mesure !)
éléments mobiliers d'extérieur (en bois, en granit, etc.) si mobile et pas bétonnés, par exemple <ul style="list-style-type: none">tablechaises et bancsmât lumineuxgril de jardinetc.	éléments mobiliers d'extérieur (en bois, en granit, etc.) bétonnés au sol	réparation mais pas réfection des éléments rigides ; à voir de cas en cas avec le chef de camp (question de mesure !)
haies et arbustes de délimitation ou d'agrément <u>en pot</u>	haies et arbustes de délimitation ou d'agrément plantés <u>dans le sol</u>	aucune replantation
barrière de délimitation, d'une hauteur maximale de 80 cm, <u>sans</u> pieds bétonnés	<ul style="list-style-type: none">barrière de délimitation dépassant 80 cm de hauteurbarrière de délimitation <u>avec</u> pieds bétonnés	réparation mais pas réfection des éléments rigides ; à voir de cas en cas avec le chef de camp (question de mesure !)

Les cas non-prévus sont réglés par le chef de camp.